

Ile d'Anticosti (Québec)
Phare de la Pointe Carleton

ENONCÉ DE VALEUR PATRIMONIALE

Le phare de la Pointe Carleton est situé au centre de la rive nord de l'île d'Anticosti, dans le golfe St-Laurent. Il a été construit en 1917 par le ministère de la Marine et des Pêcheries. A l'origine, la station comprenait en plus du phare, une double habitation et un abri pour la corne de brume. L'habitation a été démolie et remplacée par deux résidences en 1955. Un nouvel abri a été construit pour la corne de brume mais l'ancien existe toujours. Le phare a été restauré en 1980. Il est la propriété de Transports Canada. Voir le rapport 89-1 86 du BEEFP.

Raisons de la désignation

Le phare de la Pointe Carleton a été désigné "reconnu" pour sa valeur historique et son importante contribution à l'environnement.

Le balisage de la côte nord de l'île contribua à l'amélioration du transport maritime en sécurisant le passage des navires qui empruntaient l'itinéraire plus court du détroit de Belle-Isle à l'embouchure du St-Laurent.

Bien que la station ait subi des changements, le caractère maritime associé au site a été préservé grâce à la présence du phare.

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale du phare réside dans son type de construction et dans sa localisation stratégique pour la navigation dans le détroit de Jacques-Cartier. Cette tour octogonale de 18 pieds de diamètre à la base et de 52 pieds de hauteur total, en béton armé, reprend un modèle mis au point au début du siècle et parfaitement adapté aux contraintes du programme et du site. La porte d'entrée surmontée d'un fronton et les linteaux triangulaires au-dessus des fenêtres sont des éléments décoratifs qui allègent l'austérité du bâtiment. Le caractère original du phare a été préservé à l'exception de la lanterne qui a été remplacée par une nouvelle en aluminium.

Afin de maintenir le phare en bon état et préserver toutes ses composantes historiques, on doit assurer un entretien régulier. Il est recommandé de consulter des spécialistes en conservation avant d'effectuer des réparations sur le béton. Le phare compose avec les bâtiments adjacents un ensemble cohérent qui doit être préservé.

1992.09.22